



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 18622

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'inquiétude dont témoigne l'Association de soutien à l'armée française dans son communiqué du 13 janvier 2013. Celle-ci note que « les opérations militaires lancées ces dernières heures, tant par l'armée française que par le Service action de la DGSE, au Mali, en République centrafricaine et en Somalie, rappellent que la France doit disposer en permanence d'une force armée bien équipée et entraînée, possédant un large éventail de capacités pour agir efficacement face à des adversaires difficiles et dans des pays très différents et souvent éloignés ». Aussi, il souhaite connaître sa position sur la demande de cette association visant à ce que la France déploie à nouveau en permanence au Sahel des forces conventionnelles dissuasives et des unités militaires destinées à la formation des forces africaines, afin de prévenir et d'anticiper au mieux les situations telles que celles que nous connaissons aujourd'hui.

Texte de la réponse

Conformément aux évolutions programmées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale publié en 2013, la réorganisation des forces de présence françaises constitue un projet global tendant à transformer notre dispositif en le rapprochant de la bande sahélo-saharienne, tout en contribuant à l'objectif général de réduction des effectifs du ministère de la défense. Dans ce contexte, s'agissant de l'Afrique, le Président de la République a décidé la mise en place d'un schéma de présence permettant : - de développer les capacités de la force africaine en attente (FAA), en formant chaque année 20 000 soldats locaux. Cet effort reposera essentiellement sur les pôles opérationnels de coopération de Dakar et de Libreville qui, dotés chacun d'un effectif de 350 militaires, sont en mesure de proposer plus de 188 formations différentes à nos partenaires ; - de préserver une capacité d'intervention à partir de deux bases implantées à Abidjan et à Djibouti. Cette organisation a été définie de manière à soutenir et à compléter le dispositif déployé par la France dans le cadre de la conduite des opérations extérieures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18622

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1720

Réponse publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 896